

Stockez sur bac de rétention

les produits polluants (peinture, huile, solvant...)



Interdiction de rejeter des eaux grises ou noires ou des produits polluants dans le port, les réseaux d'eaux pluviales ou le réseau de collecte des eaux de carénage.

Ramassez tous vos déchets

- Zéro déchet au sol ou dans l'eau
- Tri des déchets recyclables OBLIGATOIRE (bois, ferraille...)
- Tri des déchets dangereux (filtre, huile, emballage souillés, flexibles hydrauliques, résidus balayage, aérosols...)

Dépôt sauvage dans les bennes Carenco interdit

(Autorisation ou commande de bennes via Carenco possibles)

Signalez et réparez les fuites

Economisez l'eau et l'énergie

Coupez ce qui ne sert pas

Travaux interdits :

- Tributylétain dans les antifoulings appliqués
- Sablage hors cocon et si vent >16 nœuds
- Décapage THP si vent de secteur N et SO >20 nœuds
- Peinture Airless si vent de secteur N et SO >25 nœuds
- Stockage de gaz ou liquide inflammable ≥ 1 tonne, d'oxygène ≥ 2 tonnes et d'acétylène ≥ 250 kg

Pas de bruit les dimanches et jours fériés ainsi que de 20h à 7h en semaine
(augmentation du bruit limitée à 5 dB(A) de jour)

Dotez-vous de moyen antipollution adaptés à

l'activité (absorbant, kit antipollution...) et appliquez les consignes en cas de pollution.

Collectez vos absorbants souillés

